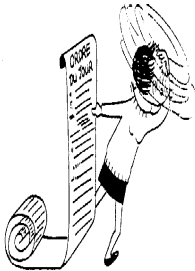


Beauvais, le 13 mai 2011

## C.T.P.D. du 12 mai 2011



- 1°) Généralisation des nouvelles règles de vie quotidienne au 1<sup>er</sup> janvier 2011 – Règlements intérieurs des trésoreries
- 2°) DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)
- 3°) Questions diverses

Le Comité Technique Paritaire Départemental avait été convoqué le 03/05/2011 sans pouvoir se tenir faute de quorum. La direction locale a donc reconvoqué ce CTPD le 12 mai à 9h30. Il s'est tenu sous la présidence de M. Paraf, de 9h40 à 13h10, avec une suspension de séance.

**F.O.-DGFIP** a lu la déclaration liminaire suivante, disponible sur notre site web <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/> :

« Monsieur le Président,

depuis le CTPD du 21 janvier, vos services subissent les conséquences désastreuses des baisses d'effectifs qui sont venues se cumuler aux précédentes. A tel point que les équipes de renfort ne suffisent plus à combler les absences de nos collègues ou à faire face aux imprévus. Poussé dans vos retranchements, vous affectez à la sauvette au titre d'une inédite « solidarité entre les divisions » à Beauvais, ou d'une « solidarité sur le bâtiment » à Compiègne. **F.O.-DGFIP** vous met en garde contre cette gestion de vos personnels, c'est une gestion désorganisée et démotivante. La délégation **F.O.-DGFIP** exige qu'un CTPD soit convoqué dès lors que des collègues sont amenés à quitter leur poste d'affectation pour « dépanner » un poste ou un service en détresse faute d'effectifs. Le débat sera alors ouvert sur la régularité de ces procédés en toute transparence.

De plus, **FO** exige que le dialogue social ait lieu comme il se doit sur les aspects budgétaires. Le 4 avril dernier, nous avons demandé la tenue d'un CTPD sur l'exécution budgétaire 2010 et sur le budget prévisionnel 2011. Nous sommes le 12 mai et nous attendons toujours. C'est intolérable. Vous ne vous y prendriez pas autrement pour vous affranchir de tout dialogue social sur ce sujet capital. »

Pour toute réponse, la direction locale indique qu'elle n'est pas prête à présenter le budget, et avoue qu'il est impossible de savoir où en sont les dépenses 2011 avec Chorus !!! Ce CTPD aurait donc lieu au mieux courant juin, sachant que la fin de gestion est avancée en novembre... il faudrait donc tout dépenser en septembre ! Vos représentants **F.O.-DGFIP** jugent cette gestion scandaleuse et préjudiciable à l'ensemble de nos collègues qui n'ont pas besoin que des problèmes matériels viennent s'ajouter à leurs autres difficultés quotidiennes.

Les Procès-Verbaux des CTPD précédents ont été approuvés par l'ensemble de la parité syndicale : 25 juin 2010, 1<sup>er</sup> octobre 2010, 5 novembre 2010 et 20 décembre 2010.

## 1°) Généralisation des nouvelles règles de vie quotidienne au 1<sup>er</sup> janvier 2011 – Règlements intérieurs des trésoreries

La section **F.O.**-DGFIP de l'Oise s'était battue pour que l'existant puisse être maintenu s'agissant de la typologie mixte de Noyon, et pour que la sortie avant la fin de la plage fixe dans les trésoreries habituées à de tels horaires puisse perdurer. **FO** avait réussi à obtenir des assouplissements de la circulaire de la DG pour permettre à nos collègues de conserver le bénéfice d'une situation antérieure qui leur était plus favorable que celle imposée par cette circulaire, ainsi que cela avait d'ailleurs été négocié au niveau central. Quelle n'a pas été notre surprise ce matin face aux arguments d'une organisation syndicale qui souhaitait revenir sur cet acquis ! La direction locale devra donc préciser la rédaction de l'avenant de Noyon, en veillant à lever toute ambiguïté sur l'application de ces dispositions locales.

Et nous n'étions pas au bout de nos surprises : ce syndicat, totalement absent des débats quand la généralisation des règles de vie était à l'ordre du jour en CTPD en décembre dernier, a également condamné le fait que certaines trésoreries fermaient au public à 15h !!! Un autre syndicat a demandé une harmonisation des horaires d'ouverture de la plage méridienne sur Beauvais ! Mais il faut reconnaître que nous étions moins surpris, étant donné qu'il avait déjà remis en cause les horaires de Méru, malgré le vote des agents concernés.

**Pour FO, la défense de l'intérêt des agents est incompatible avec de telles remarques. Vos délégués FO en CTPD sont des représentants des PERSONNELS, et non pas de l'administration, ni de ses usagers.**

Les représentants du personnel **Force Ouvrière** avaient demandé que la rédaction de l'article 6 du règlement intérieur « type » soit conforme aux dispositions prévues par la circulaire du 10/12/2010, s'agissant des agents à temps partiel dont la quotité de travail est de 50% ou de 60% : pour eux aussi, la possibilité de récupération est fixée à une journée par mois. Ce point est désormais rédigé conformément à notre remarque.

Néanmoins, les règlements intérieurs seront de nouveau soumis au prochain CTPD, afin de préciser un point de l'article 2 sur le temps de travail quotidien maximum, limité à 10h. **FO** a indiqué que si le règlement type évolue favorablement au niveau départemental, il faudra revoir la rédaction de l'article 2 pour tous les postes et services de l'Oise.

Sur ce point de l'ordre du jour, vos représentants **FO** ont demandé :

- que des badgeuses soient installées à l'entrée de chaque bâtiment administratif, comme c'est le cas dans d'autres départements ;
- qu'un nouveau cycle horaire avec fin de plage fixe à 15h30 soit prévu dans Agora (module V039 à l'étude, attendu par nos collègues du Calvados et des Alpes Maritimes notamment) ;
- que soit repensée la fin de plage fixe de la Direction, fixée à 11h30 bien que les personnels aient préféré par voie de vote 11h15 (la circulaire du 10/12/2010 ayant été rédigée après cette décision, des assouplissements ayant été consentis, il est légitime de reconsidérer cette revendication portée par **FO** l'an dernier).



## 2°) Les risques professionnels : mise à jour du Document Unique

Le groupe de travail de l'Oise :

La mise à jour du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) résulte de 11 laborieuses demi-journées de réunion du groupe de travail. L'assiduité de **FO** à ces groupes de travail a été sans faille, et un compte-rendu est disponible avec ce tract sur notre site web départemental.

Le Document Unique actualisé, disponible sur Ulysse 60, comporte 128 pages et 554 lignes. Il recense par unité de travail différents risques professionnels, en vis à vis des solutions préventives qui sont proposées.

Ce document qui sera soumis au vote du CHS mardi 17 mai est évolutif ; heureusement, car certains risques n'y figurent pas. En cas de censure d'un risque par le chef d'unité, **FO** vous invite à communiquer directement votre contribution à Régine EMELIE (ACMO) avec copie à [fo.ddfip60@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip60@dgifp.finances.gouv.fr). Son intégration au DUERP sera dès lors assurée. Vous pouvez aussi agrémenter librement le Document Unique dès la survenance d'un nouveau risque professionnel où dès sa constatation (mail à l'ACMO, copie à **FO**).

## Les conclusions :

Le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), au travers du recensement des risques psychosociaux, est un triste reflet des conditions de travail qui se dégradent d'année en année.

**Les organisations syndicales ont unanimement fait remarquer que les risques psychosociaux sont directement liés au manque d'effectifs.**

Les agents relèvent systématiquement le manque de moyens en personnel pour accomplir correctement leurs missions. Ils déplorent également la pression liée aux objectifs et aux indicateurs.

Malgré les promesses faites par la direction en janvier dernier, certains indicateurs sont à la hausse, ce qui exacerbe le sentiment d'incompréhension et de saturation chez nos collègues.



## Les positions de Force Ouvrière :

**F.O.-DGFIP condamne** les conséquences du système de loyer budgétaire conduisant à entasser des unités de travail sur un même site domanial. Cette politique accentue la dégradation des conditions de travail des agents et la qualité d'accueil des usagers, tout en entraînant la disparition progressive des salles de pause.

**F.O.-DGFIP dénonce** l'organisation en plateau, la réduction des espaces de travail, la généralisation de la réception en banque d'accueil, générateurs de bruit, de tension et donc de stress. A ce sujet, **FO** est intervenu en audience immobilière concernant le projet de réinstallation de Senlis : le SIE reste en espace totalement ouvert, or il nous semble évident que l'occasion doit être saisie d'améliorer l'installation en plateau de nos collègues. **FO** craint aussi pour les arrivants de Senlis Municipale, qui risquent de devoir pousser les murs dans leurs nouveaux locaux.

**F.O.-DGFIP s'inquiète** que la prise de conscience par la Direction des risques liés aux conditions de travail ne soit faute de moyens, qu'un affichage. L'absence de présentation du budget primitif 2011, bien évidemment en baisse, ne rassure personne.

**F.O.-DGFIP dénonce** la dangerosité des déplacements piétons pour effectuer le ramassage des chèques chez les notaires et demande que ceux-ci déposent eux-mêmes leurs chèques, éventuellement par enveloppe Max. En réponse, la Direction s'engage à faire aboutir cette revendication.

**F.O.-DGFIP demande** que les transports de fonds soient sécurisés et que nos collègues n'effectuent plus aucun déplacement piéton sans escorte. Ainsi que nous l'avons signifié par mail à l'ACMO en début d'année, nous souhaitons :

- que les postes soient équipés de terminaux électroniques de paiement et que les paiements en ligne des produits locaux soient généralisés afin de réduire les montants encaissés en numéraire ;
- qu'un nouveau marché soit contracté avec une société de convoi de fonds ou avec La Banque Postale, afin que les fonds soient collectés ou remis sur place ;
- à défaut, qu'une escorte de police intervienne, comme c'était encore le cas en 2006.

**F.O.-DGFIP insiste** pour que les codes d'accès aux bâtiments administratifs soient changés à une fréquence conforme aux exigences de sécurité (certains codes sont les mêmes depuis des années, malgré des déménagements de services). De plus, ils peuvent être composés de manière plus ou moins visible par d'éventuels passants selon les installations.

## Et aussi :

- Nouvelle surprise ! Un syndicat déclare en séance que le DUERP n'a volontairement pas été mis à jour dans un poste rural, justifiant que cette démarche n'est pas adaptée aux petits postes, où il est plus simple de réunir les quelques collègues sur place pour faire le point...

Pour **FO**, le Document Unique est un outil, certes perfectible, mais qui a l'immense mérite d'exister. Compte-tenu du turn-over du personnel dans l'Oise, y compris dans l'équipe de direction, un DUERP vivant est un PLUS pour le département et un gage de meilleure efficacité dans la résolution des problèmes.

- La direction nous informe qu'elle a demandé des crédits supplémentaires pour sécuriser les postes ruraux. FO s'en félicite, mais encore faudrait-il qu'ils soient obtenus...
- Un guide sur la prévention des risques psycho-sociaux est en cours de finalisation, il sera mis en ligne sur Ulysse, vraisemblablement cet été.

### 3°) Questions diverses

- Divers problèmes matériels sont énumérés et débattus, dont nous vous épargnons ici la très longue liste, mais qui témoignent sans conteste des difficultés de gestion de l'ensemble des sites du département par notre direction.
- Présenté en audience immobilière, le projet de réinstallation de Creil Municipale a été dénoncé par les représentants FO : perte des tickets restaurant, disparition des places de parking, éloignement de la gare... L'addition est lourde pour nos collègues (ou plutôt la soustraction en l'occurrence).

#### Vos représentants F.O.-DGFIP Oise en CTPD

Bernadette PHILIPS, secrétaire départementale  
 Olivier VALEYRIE, conseiller syndical F.O.-DGFIP et secrétaire départemental F.O. Finances  
 Myrham SEGARD, déléguée F.O.  
 Patricia LECLERCQ, membre du groupe de travail DUERP  
 Jacky DURAND, membre du CDAS  
 Odile ROUBAUD, déléguée F.O.  
 Patrick SYS, expert, membre du CHS-DI, membre du groupe de travail DUERP

L'adresse mail de votre section F.O.-DGFIP 60 a changé : [fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr)  
 Pensez à consulter le site Web F.O.-DGFIP 60 : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>



**et je vote FO en 2011 !**



## BULLETIN D'ADHESION 2011

à retourner à la section F.O.-DGFIP de l'Oise

NOM : ..... Prénom : .....

Grade : ..... Échelon : ..... Quotité de travail : .....%

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à ....., le .....

(signature)

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu  
 possibilité de règlement en 2, 3 ou 4 fois